

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-trois le 12 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio-culturel, sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

en exercice : 9
présents : 8
votants : 8

Date de la convocation : 31 mars 2023

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Erwan LE BLEVEC, Madame Ingrid MAGNARD et Monsieur Cédric CHABROUX

Absents : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Alain LE BLEVEC a été désigné secrétaire de séance.

8/Délibération préalable au dépôt de la demande d'autorisation administratives du projet de parc éolien de la Vève

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que tout membre du Conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt au sens de l'article 432-12 Code pénal.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote, relatifs au projet.

La Commune de Chéry souhaite soutenir le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.

La société WKN France, spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables a identifié une zone d'implantation potentielle pour un projet éolien (ci-après le « **Projet** »).

Une présentation du potentiel de développement d'un tel projet sur le territoire communal a été effectuée en Conseil municipal en date du 09/12/2020, suivi d'une délibération favorable pour l'étude de faisabilité d'un projet éolien aux lieux-dits « La Vève et les Marges » et « Les Brosses ».

Aujourd'hui, la société SAS Parc éolien de la Vève (ci-après- la « **Société** »), société sœur de la société WKN France ayant initié l'étude du potentiel susmentionné, souhaite déposer une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de deux aérogénérateurs et d'un poste de livraison aux lieux-dits « La Vève et les Marges » et « Les Brosses » et sollicite l'accord du conseil municipal pour le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

Acte publié le 14/04/2023

Mode de publication : Site Internet www.chervenberry.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 13/04/2023

Dans ce cadre, il est convenu que la **Société** finalise, à ses frais, les démarches foncières et administratives nécessaires à la réalisation du Projet.

*

**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident d'émettre un avis favorable au dépôt de la demande d'autorisation administrative relative au Projet arrêté par la Société.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Damien PRELY

Le secrétaire de séance

